### **SMIRTOM DE LA REGION** DE L'AIGLE 61305 L'AIGLE CEDEX

# DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** 

# de la Région de L'AIGLE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT** de l'ORNE

#### NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION 1er juin 2022

#### **OBJET**

Délibération N°2022-26

#### **Budget Principal**

DECISION

**MODIFICATIVE** 

**MODIFICATION** 

**DU MONTANT** 

**DES DEPENSES** 

**IMPREVUES** 

## Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

#### Etaient présent(e)s:

Titulaires: Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés: Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER explique aux membres du bureau syndical que la préfecture demande une correction sur notre budget Principal.

Le montant du chapitre des dépenses imprévues à la section investissement est trop élevé.

Le montant maximum de ce chapitre est réglementé, et il ne doit pas dépasser 7,5% du montant des dépenses réelles.

Le montant voté est de 20 000 €, alors que le montant maximum calculé est de 12 900 €.

Il convient donc de corriger ce montant.

Monsieur Netzer propose de fixer le montant des dépenses imprévues à 12 000 € et de répartir les 8 000 € supplémentaires au chapitre 21, immobilisations corporelles.

Il propose donc la décision modificative suivante :

Chapitre	Montant initial	DM	Montant après DM
020	20 000 €	-8 000 €	12 000 €
21	61 868 €	+8 000 €	69 868 €

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident cette décision modificative et autorisent le président à passer les écritures correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture 061-256102179-20220608-2022-26-DE Date de télétransmission : 28/06/2022 Date de réception préfecture : 28/06/2022

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

